

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

PIT'CHOUN

Association

Siège social :

Impasse des De Vivonne

85120 LA CHATAIGNERAIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pit'choun relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 29 Avril 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels Page 22 et 23, au titre de : l'organisation de l'activité de l'association liée en conséquence à la crise sanitaire sur 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ne nous étant pas parvenu à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observation sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'il ferait l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAURAY, le 08 Juin 2021

MALEVAUT-NAUD
Société de Commissariat aux Comptes



J.L. GOUTTENEGRE
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outill.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	4 234.79		4 234.79	3 875.34
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	176.09		176.09	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	127 501.08		127 501.08	137 389.88
Charges constatées d'avance (3)	508.03		508.03	591.07
TOTAL (III)	132 419.99		132 419.99	141 856.29
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	132 419.99		132 419.99	141 856.29

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	68 520.04	68 106.84
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 968.39	413.20
<i>Situation nette</i>	<i>63 551.65</i>	<i>68 520.04</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	63 551.65	68 520.04
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 602.95	16 105.26
TOTAL (III)	16 602.95	16 105.26
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 812.91	35 278.53
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 452.48	21 952.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	52 265.39	57 230.99
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	132 419.99	141 856.29

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

52 265.39

57 230.99

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	139 905.03	191 113.17
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	66 683.55	54 590.60
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	9 108.25	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	250.78	3.79
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	215 947.61	245 707.56
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		-30.36
Achats d'autres d'approvisionnements	14 882.75	17 776.33
Autres achats et charges externes *	45 783.77	46 941.15
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 448.48	1 494.00
Salaires et traitements	135 643.82	138 810.33
Charges sociales	18 636.36	28 280.47
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	497.69	11 974.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2.10	1.36
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	220 894.97	245 248.10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-4 947.36	459.46
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	100.80	95.62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	100.80	95.62
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	121.83	141.88
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	121.83	141.88
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-21.03	-46.26

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	216 048.41	245 803.18
TOTAL DES CHARGES	221 016.80	245 389.98
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-4 968.39	413.20

* Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 132 419.99 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -4 968.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/04/2021.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
 - Recours à l'activité partielle pour tout le personnel
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

est l'accueil de jeunes enfants.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association accueille les enfants de 2 mois à 3 ans et demi.

En 2020, 30 enfants ont été accueillis.

Du 16 mars 2020 au 10 mai 2020, la structure a été ouverte pour le personnel prioritaire. Seulement 2 ou 3 enfants ont été présents.

La réouverture partielle du 11 mai 2020 au 21 juin 2020 n'a été possible que pour 10 places, alors que la capacité totale de la structure est fixée à 20 places.

De plus, la structure a bénéficié d'une indemnité pour chômage partiel des salariés et d'une indemnité des

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

cotisations à l'URSSAF, notifiées dans le compte 79 "Transfert de charges".

Les moyens mis en oeuvre :

L'association dispose d'un local mis à disposition par la Communauté de Communes pour exercer son activité. Le bureau de l'association est composé de bénévoles.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ÉVÈNEMENT COVID-19

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 235	4 235	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		
		Autres impôts, taxes & versements assimilés		
		Divers		
		Groupe et associés (2)		
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	176	176	
	Charges constatées d'avance	508	508	
TOTAUX		4 919	4 919	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	508
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	508

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Réserves							
Report à nouveau	68 106.84		68 106.84	-4 968.39	413.20		68 520.04
Excédent ou déficit de l'exercice	413.20		413.20			413.20	
TOTAUX	68 520.04		68 520.04	-4 968.39	413.20	413.20	68 520.04

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions reçues pour l'exercice 2020 se sont élevées à 43 858.19 €.
Le trop versé relatif à 2019 était de 413.20 €, il a été reversé au cours de l'exercice 2020.

L'association a également perçu une aide à l'embauche de 5.56 € au cours de l'exercice, ainsi que des aides en raison du Covid-19 de 23 233 €.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	32 813	32 813		
Personnel & comptes rattachés	8 467	8 467		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	7 879	7 879		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 107	3 107		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	52 265	52 265		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 432
Dettes fiscales et sociales	13 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	17 891

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 16 602.95 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0.34 %
Table de mortalité	provisoire (2016-2018)
Départ volontaire à	62 ans
Taux de turn over	4.98 %

La provision retraite a été calculée avec le programme PID d'EIC.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 672	4 872
TOTAL	3 672	4 872

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	9.00	8.00
Ingénieurs et cadres	1.00	
Agents de maîtrise	1.00	
Employés et techniciens	7.00	8.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
ACTIVITE PARTIELLE	9 108		
TOTAL	9 108		

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

APPROCHE CIBLÉE CHIFFRÉE SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Poste	Exercice 2020 réel (1)	Impact COVID-19			Exercice 2020 retraité de l'impact COVID-19 (5) = (1) + (4)
		Impact Brut (2)	Impact mesures de soutien (3)	Impact net (4) = (2) - (3)	
Production vendue	139 905	51 078	21 616	29 462	169 367
Production de l'exercice	139 905	51 078	21 616	29 462	169 367
- Matières premières	14 883				14 883
Marge de production	125 022	51 078	21 616	29 462	154 484
Marge brute	125 022	51 078	21 616	29 462	154 484
- Achats d'approvisionnements	7 635	360		360	7 995
<i>(-) Surcoûts</i>					<i>968</i>
Gels, masques, désinfectants					
<i>(+) Economies</i>					<i>1 328</i>
Fournitures alimentaires					
- charges externes	38 149				38 149
Valeur ajoutée	145 922	50 718	21 616	29 102	175 024
Subventions d'exploitation	66 684		23 233	-23 233	43 451
- Impôts taxes, versements assimilés	5 448				5 448
- Charges de personnel	154 280	10 925	10 725	200	154 480
Excédent Brut d'Exploitation	-13 807	39 793	34 124	5 669	-8 137